



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation Séismes, se préparer sans trembler...

Texte déposé

La Suisse est située à l'interface des plaques tectoniques européennes et africaines. Ces deux masses de la croûte terrestre se rapprochent inexorablement l'une de l'autre, accumulant au fil du temps beaucoup d'énergie. Lorsqu'elles se déplacent subitement l'une par rapport à l'autre, cette énergie est libérée causant un tremblement de terre.

C'est ainsi que de nombreux petits séismes de faible magnitude secouent régulièrement notre pays¹, mais seule une dizaine est perçue chaque année par la population. Les séismes sont recensés par le Service sismologique suisse (SED), l'entité responsable de l'observation et de l'étude des tremblements de terre en Suisse et dans les régions limitrophes.

S'il est impossible d'éviter les séismes, la science est toutefois capable d'estimer la fréquence et l'intensité auxquelles la terre tremblera en des régions précises. Ceci permet de mettre en place des dispositions préventives visant à diminuer les dommages humains et matériels associés aux tremblements de terre (définition de normes de construction parasismiques, par ex.) et d'instaurer des mesures susceptibles d'améliorer la gestion de crise post-séisme (procédures d'évaluation post-sismique de bâtiments ou de contrôle d'habitabilité, par ex.)

Notre voisin, le Canton du Valais, est une région à haut risque sismique: la plaine du Rhône, riche en alluvions, a un effet de caisse de résonance facilitant la propagation des ondes. En 1946, un grand séisme a secoué toute la vallée du Rhône, causant d'importants dégâts, principalement matériels fort heureusement, en Valais et dans le Chablais vaudois. De nos jours, en raison de la densité des habitations et des infrastructures dans cette région, une secousse de même amplitude provoquerait des dégâts bien plus conséquents. Le prochain tremblement de terre de grande importance y est attendu dans les 30 prochaines années : il a en effet été établi qu'un séisme d'une magnitude d'environ 6 sur l'échelle de Richter se produit dans cette région tous les 50 à 100 ans.

Depuis 2016, le site sédunois de la HES-SO Valais abrite un Centre de Pédagogie de Prévention des Séismes (CPPS)² doté d'un simulateur permettant de reproduire le ressenti d'un tremblement

de terre jusqu'à 7,5 sur l'échelle de Richter. Ce simulateur sismique est utilisé par le Canton du Valais pour former les écoliers aux comportements à adopter pendant et après un séisme, en anticipation de la prochaine secousse importante.

L'idée des autorités valaisannes est de préparer sa population à la survenue d'un tremblement de terre en formant les futurs adultes qui, selon toute vraisemblance, vivront un séisme important au cours de leur vie. La formation des jeunes écoliers permet également de disséminer par le biais des cellules familiales, l'information au sein de la société civile actuelle.

Plusieurs actions préventives sont ainsi programmées au long de la scolarité obligatoire et post-obligatoire des jeunes valaisans; elles s'intègrent dans le programme d'enseignement SHS/géographie et/ou sciences de la nature du Plan d'Etude Romand. Une matinée au CPPS de la haute école d'ingénierie de Sion est notamment prévue pour tous les élèves de la 9ème LEO - cette visite comporte trois modules: une exposition interactive, des exercices de secours et l'expérience d'un séisme sur la plateforme de simulation. Relevons en passant que cette matinée s'avère également un moyen de stimuler l'intérêt des jeunes pour les formations MINT.

Dans le Canton de Vaud, les probabilités d'un tremblement de terre sont moindres qu'en Valais; et l'aléa sismique et la nature du sol varient beaucoup d'un bout à l'autre du Canton. L'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) est responsable de tenir à jour une cartographie vaudoise des sols de fondation et définir les mesures préventives à appliquer aux projets de construction sur le territoire cantonal. Les zones les plus exposées sont la Riviera, le Chablais et le pays-d'Enhaut³, la construction de l'hôpital inter-cantonal Riviera Chablais à Rennaz a d'ailleurs nécessité un important travail de préparation du sol, ainsi que la pose d'imposants piliers et de murs parasismiques en béton armé.

Les mesures de prévention vaudoises des risques sismiques semblant essentiellement liées à la conception et à la construction des bâtiments, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- 1) Au-delà des normes de construction parasismique, quelles sont les mesures préventives entreprises par le Canton de Vaud en regard du risque sismique?
- 2) Par quels canaux la population vaudoise est-elle formée aux comportements à adopter pendant et après un tremblement de terre ?
 - les cours de sensibilisation aux dangers des éléments naturels offerts par l'ECA couvrent-ils les séismes ?
 - des exercices incendies sont effectués régulièrement dans les bâtiments publics ou grandes entreprises, qu'en est-il des comportements à tenir en cas de séisme ?
- 3) Le projet pédagogique préventif valaisan est-il connu des services des départements vaudois concernés par cette problématique (DTE, DIS) et/ou par le DFJC ?
 - quel regard ces services et le Conseil d'Etat portent-ils sur celui-ci ?
- 4) Dans quelle mesure le corps enseignant exerçant dans les établissements scolaires vaudois (des régions les plus "à risque", mais également des autres) est-il encouragé à inclure une visite de la haute école sédunoise et de son simulateur dans la scolarité de leurs élèves... que ce soit en relation avec un projet pédagogique (géographie, sciences naturelles) ou dans un cadre plus ludique (course d'école) ?
- 5) Le Conseil d'Etat pourrait-il envisager une participation financière cantonale (similaire aux subsides PSPS par ex.), pour soutenir le développement d'un programme de sensibilisation inspiré du projet scolaire valaisan (incluant une visite de la haute école d'ingénierie de Sion), destiné aux écoles des communes vaudoises des régions les plus exposées ?

Commentaire(s)

1. plus de 1200 séismes ont été enregistrés en 2017
2. www.hevs.ch/fr/rad-instituts/institut-systemes-industriels/projets/cpps-5877
3. La susceptibilité aux séismes se définit sur une échelle à 4 niveaux (1, 2, 3a, 3b) : le Chablais et le Pays-d'Enhaut sont classés en 3a

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

BUTERA Sonya

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch